

Quelles sont les différentes règles de filtrage permettant de cibler la population concernée par une campagne d'entretiens ?

Lors de la création d'une campagne, il est possible d'identifier la population concernée par une campagne d'entretien grâce à différentes règles de filtrage qui permettent d'affiner le périmètre éligible.

Rendez-vous sur l'écran de paramétrage : **Paramétrage > Entretiens > Campagnes**, puis dans la campagne, rdv dans la rubrique **Population(s) concernée(s)**

Les règles de filtrage sont cumulatives : chaque critère s'ajoute au précédent. Par exemple, ici seuls les CDI de plus de 12 mois d'ancienneté seront ciblés :

RÈGLES DE FILTRAGE

[Ajouter](#)

Libellé	Type	Valeur	Action
Ancienneté > 1an	Ancienneté	Ancienneté : 12 mois	 
Salariés permanents	Critères organisationnels	Type de contrat : CDI	 

Les règles à disposition vont permettre de cibler pour :

Entretiens annuels :

- Ancienneté : > 12 mois
- Critères organisationnels : CDI / CDD

Entretiens professionnels (obligatoires pour les structures de plus de 50 salariés) :

- Critères organisationnels : CDI / CDD
- Délai écoulé depuis le dernier entretien : 24 mois

Entretiens de fin de période d'essai :

- Délai écoulé en fonction d'une date (dossier RH). X jours avant

Entretien de retour d'arrêt maladie :

- Type d'absence déposé, Arrêt maladie, 30 jours

Exception :

La règle de filtrage "**Ajout manuel**" permet d'ajouter des utilisateurs qui ne répondent pas aux règles de filtrage

Last update: 2025/04/02 15:43 param_entretiens:regles_de_filtrage_campagne_entretiens https://manuel.ohris.info/doku.php/param_entretiens:regles_de_filtrage_campagne_entretiens

From:
<https://manuel.ohris.info/> - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://manuel.ohris.info/doku.php/param_entretiens:regles_de_filtrage_campagne_entretiens

Last update: **2025/04/02 15:43**

